

## Justice Résolutive de Problèmes (JRP) et Addictions

### -Orientations et Préconisations-

Auteur : Eric Pleignet -Directeur de la POPAM (Plateforme Oppelia de Prévention et de soin des Addictions à Mayotte) - [epleignet@oppelia.fr](mailto:epleignet@oppelia.fr)

« *Née aux Etats-Unis, (Berman & Feinblatt, 2001, 2005), la première expérimentation de la JRP trouve son origine dans un quartier de la ville de Miami extrêmement dégradé par une épidémie de crack en 1989. Les magistrats organisèrent des réunions avec les citoyens locaux et les institutions (police, enseignement, santé) pour aboutir ensemble à un modèle de justice pragmatique visant à cibler, puis traiter, l'ensemble des problèmes causant et causés par l'épidémie de crack<sup>i</sup> »*

Depuis quelques années en France, les domaines de la santé et de la justice expérimentent la manière dont une décision de justice peut engager des personnes multirécidivistes dans un parcours thérapeutique. En partenariat avec la MILDECA, un document de l'École Nationale de la Magistrature<sup>ii</sup> (ENM) aborde cette question complexe et apporte des éléments de solution tirés d'expériences menées dans plusieurs départements. A partir de questionnements, de l'expertise de professionnels et de structures en addictologie, la fédération addiction<sup>iii</sup> a actualisé les avancées constatées en matière de JRP, et ouvert de nouvelles formes de coopération. En juillet 2023, les expérimentations de la JRP s'étendent à des territoires ultra marins et le département de Mayotte qui a manifesté son intérêt a été retenu.

La délinquance, comme l'addiction, sont des phénomènes multifactoriels qui nécessitent, si l'on veut intervenir efficacement, d'agir dans plusieurs directions à la fois et d'actionner simultanément plusieurs leviers. Il s'agit d'une collaboration resserrée entre acteurs de la Justice et de la Santé dans l'accompagnement des personnes sous-main de justice cumulant des facteurs de risque de récidive en matière de troubles addictifs, et de leur proposer, sur la base du volontariat, un parcours thérapeutique adapté et individualisé.

On parle de *juridictions spécialisées*, où la coopération entre une pluralité d'acteurs est centrale, et où la personne concernée se voit aussi conférer un « rôle » d'acteur dans sa procédure. D'un dispositif intégratif qui soutient et renforce la participation de l'usager à travers un « *guichet unique* », et un travail en commun des parties prenantes qui se réunissent régulièrement avec le justiciable.

La JRP s'appuie sur des connaissances scientifiques qui attestent de son efficacité, il ne s'agit pas pour autant d'un protocole préexistant qu'il faut scrupuleusement respecter, mais d'un cadrage théorique « souple » qui permet une adaptation aux contextes territoriaux selon une méthodologie éprouvée qui respecte le secret professionnel.

Le processus complexe de l'addiction et la survenue de possibles re-consommations est pris en compte. On aborde la re-consommation sous l'angle motivationnel et non à travers une requalification pénale. Re-consommation n'est pas systématiquement synonyme de fin de l'inscription de la personne dans le dispositif. Consommations et récidives deviennent alors deux notions distinctes. S'engage un processus de rétablissement personnel qui vise à (re)trouver un équilibre, à améliorer la qualité de vie, et à renforcer la capacité d'agir de la personne. Le croisement de la notion de rétablissement avec celle de réduction des risques et des dommages permet de réduire les risques sanitaires et sociaux de récidive liés aux consommations, tout en respectant les besoins de la personne.

La JRP se veut un travail de coopération dont le bénéfice pour la personne est attesté, et le coût /efficacité pour les services de la Justice avéré<sup>iv</sup>. La sociologie<sup>v</sup> de Mayotte est aujourd'hui une invitation à penser collectivement un dispositif qui soit innovant.

---

<sup>i</sup> Sous la direction de Nathalie Roret. Directrice de l'ENM : sept 2021-*Les conditions scientifiques de l'efficacité des JRP pour la prise en charge des délinquants souffrants de toxicomanie. Enjeux et réponses.*

<sup>ii</sup> Auteur sept.2021a.

<sup>iii</sup> Document de synthèse : sept 2023 - *Les dispositifs de justice résolutive de problèmes -Enjeux et préconisations pour une coopération santé justice innovante-*

<sup>iv</sup> Auteur sept 2021b.

<sup>v</sup> INSEE. Janv 2023 – *l'essentiel sur...Mayotte*